

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Bibliothèque – Demande
de subvention auprès du
Conseil Général des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichage
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

=====

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 01

OBJET : BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur HAÏAT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines a mis en place un dispositif d'aide au fonctionnement des bibliothèques. La subvention est calculée au prorata du budget concernant les achats de livres, les abonnements et les travaux de reliure de l'exercice écoulé, sous condition d'un minimum de dépense de 0,61 € par habitant.

Le taux et le plafonnement sont variables en fonction du nombre d'habitants de la commune. Une majoration pourra être obtenue, sous condition de rémunération d'un personnel de bibliothèque qualifié et selon l'importance de la commune.

Cette subvention est plafonnée à 30 500 € pour une ville de la taille de Saint-Germain-en-Laye. La bibliothèque, dont le nombre d'inscrits et de prêts a doublé depuis 2005, année d'ouverture de la bibliothèque multimédia, répond à tous les critères (3,4 € de dépense par habitant pour les achats de livres, abonnements et travaux de reliure et d'équipement, 16,93 € de dépense par habitant pour le personnel en 2010).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT